

OBJET

Cette procédure définit les dispositions prises par le prestataire Elycoop formation pour **mobiliser et coordonner** les différents **intervenants internes et/ou externes**. **mobiliser les compétences** des **différents intervenants internes et/ou externes**, adaptées aux prestations.

ENTREES	
Informations ou document nécessaires Ou qui déclenchent le processus	<ul style="list-style-type: none">▪ Définition de la prestation en termes de moyens humains, techniques et d'environnement▪ CV intervenant extérieur▪ CV formateur.e (fiche de suivi de professionnalisation - CRITERE 5)▪ Check list adéquation des moyens aux besoins
Moyens matériels	<ul style="list-style-type: none">▪ Ordinateur, téléphone...
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none">▪ Chaque formateur
SORTIES	
Informations ou Documents produits	<ul style="list-style-type: none">▪ CV ou Fiche compétence complétée▪ Check liste adéquation des moyens aux besoins remplie▪ contrat de partenariat ou convention de sous-traitance signée▪ programme adapté à l'objectif de l'action de formation

1. GENERALITES

Elycoop Formation est un organisme de Formation avec une déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 0684469. C'est une entité mutualisée pour les activités de Formation Professionnelle dans notre CAE (Coopérative d'Activités et d'entrepreneurs) avec plus de 20 ans d'existence.

Elycoop Formation regroupe 3 branches : les actions de formation, la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et le centre de Bilan de Compétences.

Elycoop formation n'est pas assujetti à la TVA (assujettissement à la taxe sur les salaires).

L'organisme est Datadocké depuis 2017 et en cours de certification Qualiopi

A ce titre chaque entrepreneur.e-formateur.trice est responsables de :

- Sa démarche commerciale
- La rédaction de ses offres
- La conception des prestations y compris le choix des méthodes pédagogiques
- La logistique
- L'animation des prestations
- La rédaction des factures

Un intervenant externe est un formateur.trice qui n'est pas référencé QUALIOPi dans l'organisme Elycoop formation.

2. MOBILISATION et COORDINATION

Du fait de sa structure, ces dispositions sont principalement tenues par les entrepreneurs.es-formateurs.trices

Quand l'entrepreneur.e-formateur.trice est **le seul intervenant**, il assure et coordonne toutes les fonctions dans l'ordre suivant:

Eléments à coordonner	Avec le client	Avec l'organisme lieu d'accueil	Avec les bénéficiaires	Avec Elycoop	Avec les autres intervenants
Prospection	X				
Proposition	X				
Echange et adaptation de l'offre programme choix pédagogique	X				
Réception de la commande	X				
Signature de la convention	X			X	
Signature des conventions de sous-traitance				X	X
Définition et vérification de l'adéquation des moyens humains, matériel et de l'environnement avec les besoins		X			
Définition de la logistique		X			X
Animation de la prestation	X	X	X		X
Facturation	X	X		X	

Pour s'assurer du professionnalisme du formateur et de la formatrice, Elycoop a mis en place un processus pour entrer dans l'OF soumis à un comité d'agrément sur la base définie des conditions d'entrée (procédure critère 7).

En fonction des compétences mobilisées, si **plusieurs entrepreneurs.es-formateur.trices** interviennent sur une prestation, ils rédigent une **convention de sous-traitance** qui décrit le fonctionnement du groupe, le rôle et les tâches de chacun et ainsi définit la coordination des différentes fonctions

De même si des compétences doivent être trouvées à l'extérieur d'Elycoop formation, c'est l'entrepreneur.e-formateur.trice qui gère la relation avec **les intervenants externes**. Le rôle et les tâches de chacun sont définis dans une **convention de sous-traitance** signée par l'intervenant extérieur, le formateur-trice et Elycoop